

Bujumbura, le 4 février 2015

Organisations de la société civile

Campagne : Halte au Troisième Mandat

A son Excellence Monsieur le Président de la République,

Avec les assurances de notre très Haute considération.

Objet : Appel au Président de la République pour ne pas briguer le troisième mandat

Excellence Monsieur le Président de la République,

Depuis quelques années, Burundais et étrangers amis du Burundi se posent une question dont vous êtes l'unique à connaître la réponse : « Votre volonté de briguer le troisième mandat ».

Excellence Monsieur le Président,

Le Peuple burundais a tant souffert des crises cycliques dues à la boulimie du pouvoir, des coups d'état militaires qui n'ont apporté au peuple burundais, rien d'autre que les divisions, l'exclusion, la discrimination, la violation massive des droits et libertés des citoyens.

Grâce à l'Accord d'Arusha et la constitution qui en est issue, le Peuple burundais est dirigé par des institutions démocratiquement élues au nombre desquelles le Président de la République.

Conscients de la délicatesse de la fonction que vous occupez, l'Accord d'Arusha et la Constitution a logiquement limité les mandats présidentiels à deux, soit dix ans.

Une controverse souvent entretenue par votre entourage et particulièrement le parti dont vous ressortez dérouté le peuple burundais au sujet de votre volonté de briguer le troisième mandat.

A ce jour, votre silence et une communication ambiguë sur la question laisse penser d'un côté que vous voulez ou avez déjà cédé à la sollicitation de votre parti, lorsque vous déclarez qu'il revient au parti de décider de la possibilité de briguer le troisième mandat, mais d'un autre côté nous savons que vous dirigez le Conseil des sages du parti CNDD-FDD qui est l'une des plus hautes instances du parti compétente pour décider de la matière sous analyse.

Or Excellence Monsieur le Président de la République, nous sommes convaincus qu'en devenant Président de la République, vous êtes le serviteur du peuple burundais et qu'à ce titre tout a été mis en œuvre pour vous placer au dessus de la mêlée afin de ne subir aucune

influence ni de votre parti d'origine ni de qui que ce soit, sauf à respecter la Constitution et les lois de la République qui vous légitiment.

L'Accord d'Arusha et la Constitution du Burundi, lu en combinaison avec l'évolution démocratique des Etats du monde et surtout de l'Afrique, nous enseignent qu'aujourd'hui, toute révision tendancieuse de la Constitution, sa manipulation ou interprétation erronée aux fins de se maintenir au pouvoir vaut ni plus ni moins un coup d'état constitutionnel avec toute la palette de conséquences subséquentes à cette forme de provocation du peuple. Nous sommes convaincus que vous ne pouvez pas tomber dans ce piège Excellence Monsieur le Président.

Nous avons l'impression que votre entourage vous dira-la Cour Constitutionnelle aussi- Excellence Monsieur le Président, qu'il vous est loisible de briguer le troisième mandat, prétendant que vous avez été élu au suffrage universel direct une fois.

Excellence Monsieur le Président, nous sommes convaincus que vous avez été élu par le Peuple burundais au suffrage universel, deux fois ; d'abord par le truchement de ses représentants, ensuite par les citoyens s'exprimant directement. A chaque occasion, le peuple s'est exprimé et entendait désigner des institutions qui le représentent.

Son Excellence Monsieur le Président, nous sommes convaincus que le Burundi a toujours été placé sous la protection du tout puissant. Vous avez par ailleurs fréquemment organisé des croisades de prière et invité des serviteurs de Dieu pour nous partager la parole de Dieu. Puisse, Excellence Monsieur le Président, vous éclairer dans votre décision historique, les paroles du Pasteur Mylens Munroe qui visitait le Burundi quelques jours avant sa mort : « *Les politiciens protègent leur fauteuil, les leaders protègent les générations futures....*

Les politiciens craignent la compétition, mais les leaders partagent le pouvoir.....Les politiciens gardent jalousement leur place, mais les leaders préparent leurs successeurs. »

Excellence Monsieur le Président, nous sommes également convaincus que le meilleur cadeau que vous donnerez au Peuple burundais qui a placé sa confiance en vous est de vous abstenir de briguer le troisième mandat pour prévenir toute forme de provocation résultant de la violation de l'Accord d'Arusha et la constitution du Burundi.

Dans l'attente d'un sursaut salutaire de votre part, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'assurance de notre considération très distinguée.

AU NOM DE LA CAMPAGNE CITOYENNE HALTE AU TROISIEME MANDAT,

Maître Vital NSHIMIRIMANA,
Délégué Général de FORSC



REPUBLIQUE DU BURUNDI

ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

CAMPAGNE CITOYENNE : HALTE AU TROISIEME MANDAT

Le processus électoral se trouve à la croisée des chemins à cause de l'ambiguïté volontairement entretenue par le Président de la République et son parti d'origine au sujet du troisième mandat.

Il n'est pas superflu de rappeler que les institutions qui dirigent le pays sont le résultat d'une longue marche vers la paix commencée depuis l'adoption de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation le 28 août 2000.

L'Accord d'Arusha ainsi que la Constitution qui en est issue sont on ne peut plus clairs au sujet des mandats présidentiels.

L'Accord d'Arusha, soucieux de la délicatesse de la fonction présidentielle, en visant l'efficience et l'alternance, a limité les mandats présidentiels à deux, chaque mandat ne devant pas dépasser 5 ans.

L'esprit de l'Accord d'Arusha a été entièrement fondu et traduit dans la Constitution adoptée par référendum le 28 février 2005 et promulgué le 18 mars 2005.

Nul n'ignore que la stabilité institutionnelle résulte de l'Accord d'Arusha et de la constitution actuelle comme le Président de la République s'en est réjoui à plusieurs occasions lors de la célébration de l'anniversaire de la victoire de son parti.

L'article 96 de la Constitution, lu en combinaison avec d'autres dispositions pertinentes à savoir les articles 103 et 302, montrent à suffisance que le Président de la République du Burundi ne peut exercer plus de deux mandats.

Et pour cause, l'article 96 limite les mandats présidentiels à deux, tandis que l'article 302 précise les modalités d'accès au premier mandat présidentiel auquel cas le Président est élu, non pas au suffrage universel direct mais au suffrage universel indirect par les représentants du peuple.

Cette exception ne préjudicie en rien l'exercice du mandat présidentiel doté de tous les pouvoirs, sauf à vouloir créer une spéculation qui se retournerait contre l'auteur qui ne saurait dès lors expliquer qu'il n'était pas président de la République entre 2005 et 2010.

De plus, au Burundi comme partout dans le monde, l'exercice des fonctions aussi importantes que celles du Président de la République est conditionné par la prestation de serment devant le peuple. La Constitution a par ailleurs levé toute équivoque en précisant que la période du mandat présidentiel commence à courir dès la prestation de serment « *Le mandat du Président de la République débute le jour de sa prestation de serment et prend fin à l'entrée en fonctions de son successeur* » (art.103 de la Constitution).

Ledit serment est présenté au Peuple burundais, seul détenteur de la souveraineté nationale et consiste notamment à jurer fidélité à la Constitution du Burundi(art.106). Le Président de la

CAMPAGNE CITOYENNE : HALTE AU TROISIEME MANDAT

[Signature]

République a déjà prêté serment deux fois, le Peuple burundais ne peut en aucun cas accepter de recevoir un troisième serment !

De par les communications faites par le Président de la République en la Personne de Pierre Nkurunziza et le CNDD-FDD, d'aucuns ressentent la solidarité naturelle visant à attribuer la paternité de la décision de briguer le troisième mandat au parti comme si c'est le parti qui lisait et interprétait la Constitution pour le président alors que la Constitution est la loi fondamentale d'où il tire ses pouvoirs.

Il devient par ailleurs intéressant de poser la question au parti CNDD-FDD pour savoir si ce parti n'a jamais été capable de former ses membres au point de proposer d'autres candidats aux élections présidentielles.

Cette personnalisation du pouvoir doublée d'une volonté de créer une sorte de monarchie est devenue une provocation du peuple car il s'agit, ni moins ni plus, d'un coup d'état Constitutionnel.

Il est surprenant et attentatoire aux principes démocratiques qu'à ce jour, certains partenaires du Burundi veuillent soutenir le troisième mandat du Président Nkurunziza sans daigner projeter les conséquences que cela présentent sur le Burundi, une pratique pourtant réfutée dans tous les pays d'Afrique.

Les organisations signataires appellent la communauté internationale particulièrement les parrains de l'Accord d'Arusha à savoir les Etats Unis d'Amérique, la France, le Rwanda, Ouganda, Kenya, Tanzanie, l'Afrique du Sud, de ne pas soutenir la violation de l'Accord d'Arusha pour assouvir les intérêts d'un parti politique et d'un seul homme.

Les académiciens, religieux, journalistes, juristes, analystes politiques, artistes musiciens, les jeunes du Burundi sont appelés à DIRE HALTEAU TROISIEME MANDAT, engageons-nous pour TURNER LA PAGE.

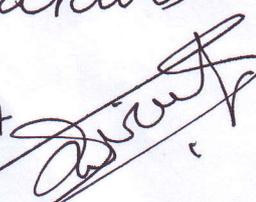
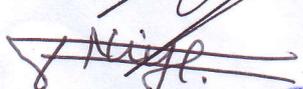
Les organisations signataires sont prêtes à protester contre la violation de l'Accord d'Arusha et de la Constitution.

VIVE LE BURUNDI

VIVE L'ACCORD D'ARUSHA

VIVE LA CONSTITUTION

Les organisations signataires

1. FORSC, Me Vital NDAHIMIRIMANA 
2. ACAT-Burundi, Me Armel NIYONGERE, ~~Niye~~ 
3. RUFYIRI Gabriel KUCOMBE 

CAMPAGNE CITOYENNE : HALTE AU TROISIEME MANDAT

4. R.C.P. NIBIGIRA Genais, Vice Président ~~ND~~

5. Fontaine ISOKO pour la Bonne

Gouvernance et le Développement Intégré, Seconde NYANZORE

6. APRODH - MBOSSITA P. Clément ~~President~~
~~President~~
President

7: Symphonie SYGÉLO: Audace BIZANZIMANA

8. R.F.P

Président
Elié MUKUMANA
Chef de Programme

9. FO. CO. DE. NDAYISHIMEZA Denis

~~Vice-Président~~
Vice-Président -

10. Ligue Burundaise des Droits de l'Homme IIEKA

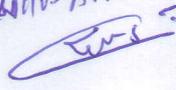
Auschaire NIROYAGIZE

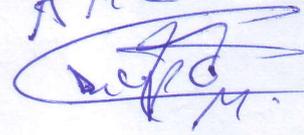
~~Président~~
Président
2015

11. Observatoire de l'Action Gouvernementale, OAG
Godefroid MANIRAMBONA, Président

12. Conseil National des Bashingantahe
Amb. Balthazar HABONIMANA, Président
P. - Jany NYABAZIMANA
Secrétaire Exécutif

13. Synergie des Partenaires pour la
Promotion des Droits de la Femme
(SPDDF). Jean Prime HUYAMIMANA
Coordinateur a.i.
14. Association LE AYOUS Pitre de wis,
Rénovat NITUNGU: Représentant légal
15. Fondation Intahes
E. SINBARÉ
16. Union Burundaise des Journalistes (UBJ)
Président et Représentant légal
17. COSOME - Présidente
J. NKURUNZIZA
18. Faustin NOIKUNYWA
PARCEM
19. NIBAZI Eulalie
20. SINARINZI Gabriel (Barreau)
21. GATORATO JN Vianney
22. Me Lambert NIGARWA
Coalition burundaise pour la CPI

22. NDA YISHEMERE Jenis: ^{AREANTO-KIRUVON}


23. MURBEZA Perella ^{AMC}


CAMPAGNE CITOYENNE : HALTE AU TROISIEME MANDAT